

Commune de Assé-le-Bérenger

**ARRETE N° 09/2024
AUTORISANT LE STATIONNEMENT LE 27 NOVEMBRE
2024 D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT DEVANT LE
2 PLACE DE L'EGLISE PAR LES DEMENAGEMENTS
GRIE**

Le maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8, R411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière –(livre I – Huitième partie – signalisation temporaire)

Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'accéder à la demande des DEMENAGEMENTS GRIE, domicilié Parc d'Activités des 4 Chemins – Rue Jean Brestel – 95540 MERY SUR OISE, en date du 30 octobre 2024,

ARRETE

Article 1er :

En raison d'un déménagement, les DEMENAGEMENTS GRIE, domicilié à Méry sur Oise, sont autorisés à stationner un camion de déménagement devant le 2 place de l'Eglise, sur la voie publique (RD32) le :

* Mercredi 27 novembre 2024 **entre 9h00 et 16h30 uniquement.**

Article 2 :

La signalisation sera mise en place par les DEMENAGEMENTS GRIE et devra impérativement être visible des deux côtés (Evron-Voutré/Voutré-Evron)

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à LAVAL,
- M. le Chef du Centre d'Incendie et Secours d'EVRON,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours

(39 rue Mazagran – BP 1429 – 53014 LAVAL CEDEX)

- M. le Chef d'Agence Technique Départementale Centre LAVAL,
- DEMENAGEMENTS GRIE

A ASSE LE BERENGER,
Le 04/11/2024
Le maire,

François LEROUX

